

Commune de Marcenat

date de dépôt : 27 novembre 2024

demandeur : EARL l'espérance, représenté par
Baduel Christophe

pour : construction d'un bâtiment agricole pour
loger des vaches allaitantes et des veaux et pour
stocker du fourrage

adresse terrain : lacoste, à Marcenat (15 190)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la demande de permis de construire présentée le 27 novembre 2024 par EARL l'espérance, représenté par Baduel Christophe demeurant l'estival, Marcenat (15 190);

Vu l'objet de la demande :

- pour construction d'un bâtiment agricole pour loger des vaches allaitantes et des veaux et pour stocker du fourrage ;
- sur un terrain situé lacoste, à Marcenat (15 190) ;
- pour une surface de plancher créée de 123 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Maire en date du 28 novembre 2024;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande d'un permis de construire susvisé en date du 28 novembre 2024 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable de Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 21 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Territoires.

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.



Fait à Marcenat, le

14 FEV. 2025

Le maire,

C. Ponchet

Colette Ponchet-Passemard

Transmis au demandeur le 19 FEV. 2025

(à compléter par la mairie)